

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

M. Michel Perreault, CPA, CMA, Directeur général

Sous la présidence de Madame Monique Gagnon, mairesse.

Dix (10) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2018-03-140**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant au point suivant :

- Affaires nouvelles :
- 8.1) Demande de subvention dans le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2018/2019 – ministère des Transports;
  - 8.2) Mandat à Cégertec Inc. pour l'analyse du remplacement des pompes – puits P5 et P6;
  - 8.3) Mandat à SNC-Lavalin, François Tremblay pour effectuer les travaux de redéveloppement – Puits P5 et P6;
  - 8.16) Acceptation de la liste des dons pour le programme de subvention par la MRC du Fjord du Saguenay pour 2018.

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au point suivant :

- Divers :
- 9.1) Demande de commandite de l'UPA.

**COMMUNICATION**

Aucune

## **Acceptation des procès-verbaux**

### **Résolution 2018-03-141**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le procès-verbal du 5 mars 2018, tel que présenté.

## **CORRESPONDANCE**

Une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec informant la Municipalité que les membres bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire, soit l'assurance des frais de justice.

Une invitation de la Société historique du Saguenay pour leur campagne de financement annuelle « Procès à l'ancienne » qui aura lieu les 5 et 6 avril 2018 à 19h 00 à la Salle François-Brassard du Cégep de Jonquière.

Ville de Saguenay nous transmet le projet de règlement ARP-138, ARP-139 et ARP-140 ayant pour but de modifier le plan d'urbanisme VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay.

## **LES AFFAIRES COMMENCÉES**

### **Adoption du règlement 2018-02 « Différents travaux d'entretien, de réparations, de constructions, d'aménagements de terrains et de bâtiments. »**

#### **Résolution 2018-03-142**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le règlement 2018-02 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit adopté, tel que présenté par le directeur général.

Que le présent règlement soit adopté conformément aux dispositions du *Code municipal* incluant celles de la *Loi 122*.

Que Mme la Mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à le signer séance tenante.

Que ce règlement fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Ambroise, comme portant le numéro 2018-02 intitulé règlement ayant pour objet de décréter :

- « Différents travaux d'entretien, de réparations, de constructions, d'aménagements de terrains et de bâtiments ».

### **Décision concernant le retour des équipements d'adoucisseur d'eau auprès du fournisseur – aréna Marcel-Claveau**

#### **Résolution 2018-03-143**

Il est proposé par M. Richard Labbé

Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède au retour des équipements d'adoucisseur d'eau auprès du fournisseur Traitement d'eau Leclerc.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à prendre les dispositions nécessaires à cette fin.

### **Acceptation du rapport – Expo Habitat 2018**

#### **Résolution 2018-03-144**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport de Mme Mireille Bergeron, agente de développement et des communications, lors de l'activité promotionnelle de l'Expo Habitat 2018 qui a eu lieu du 15 au 18 mars au Pavillon sportif de l'UQAC.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise tient à souligner le bon travail exécuté par Mme Bergeron.

### **LES AFFAIRES NOUVELLES**

#### **Acceptation de la liste de dossiers à être vendus pour défaut de paiement de taxes et transmission à la MRC du Fjord-du-Saguenay**

#### **Résolution 2018-03-145**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de transférer à la MRC du Fjord les dossiers tels que présentés par le directeur général.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande à la MRC de prendre les procédures nécessaires pour l'obtention des paiements.

Que les dossiers, dont les effets de commerce au bénéfice de la Municipalité de Saint-Ambroise pour paiement d'arrérages de taxes sont retournés pour insuffisance de fonds, figurent de facto sur la liste de vente pour défaut de paiement de taxes et seront ratifiés lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal, s'il y a lieu.

Que le directeur général soit et est autorisé, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ces dossiers et à transmettre à la MRC du Fjord du Saguenay lesdits dossiers pour la poursuite des procédures.

#### **Autorisation de versement de 15 000. \$ au Festival de la Chanson de Saint-Ambroise**

#### **Résolution 2018-03-146**

Il est proposé par M. Richard Labbé

Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement de la contribution financière au Festival de la Chanson de Saint-Ambroise pour l'édition 2018, tel que prévu au protocole d'entente signé avec l'organisme.

Que la Municipalité accepte de procéder à un versement d'une aide financière au montant de 15 000. \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement dudit montant.

### **Autorisation d'indexation du traitement des élus – 2018 – Gazette officielle du Québec**

#### **Résolution 2018-03-147**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, suite à l'émission de la Gazette officielle du Québec datée du 13 janvier 2018 fixant le pourcentage d'indexation du traitement des élus municipaux, autorise le tout en vertu de l'article 7 du règlement 2010-24 « Indexation ».

Que l'augmentation prévue à la Gazette officielle du gouvernement du Québec en date du 13 janvier 2018 est fixée à 0,722 % pour l'année 2018.

Que la rémunération des élus municipaux pour l'année 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>Maire</u></b>	<b><u>Conseiller</u></b>
<i>Rémunération</i>	16 517.61 \$	5 506.07 \$
<i>Allocation des dépenses</i>	<u>8 259.05 \$</u>	<u>2 752.98 \$</u>
TOTAL :	<u>24 776.66 \$</u>	<u>8 259.05 \$</u>

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder aux ajustements nécessaires pour la rémunération des élus municipaux, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Demande du Club Quad – achat de publicité – carte sentiers quad/ Cartes Géotel Inc.**

#### **Résolution 2018-03-148**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Richard Labbée  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le renouvellement de l'identification de la Municipalité sur la carte des sentiers 2018-2019 du Club Quad Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au paiement au montant de 160 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder audit paiement.

**Acceptation du rapport du tournoi 4 X 4 – édition 2018 et motion de félicitations au comité organisateur**

**Résolution 2018-03-149**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport financier – Tournoi 4 X 4 édition 2018 qui a eu lieu du 8 au 11 février.

Que le rapport financier démontre les résultats suivants, à savoir :

○ Revenus	11 056.10 \$
○ Dépenses	<u>7 726.29 \$</u>
○ Surplus	<u>3 329.81 \$</u>

Que le montant de 3 329.81 \$ soit affecté en achat de biens visant à l'amélioration du service aux usagers de l'aréna Marcel-Claveau.

Que la Municipalité remercie le comité organisateur de l'événement pour son dévouement et le succès obtenu lors du tournoi.

**Autorisation pour la tenue du Gala de lutte 2018 à l'aréna Marcel-Claveau**

**Résolution 2018-03-150**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à la diffusion d'un programme de lutte à l'aréna Marcel-Claveau le samedi 28 avril 2018, le tout en collaboration avec la JCW, représentée par M. Julien Lalonde, président.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires pour la tenue de l'événement du gala de lutte 2018.

**Acceptation du protocole d'entente du Gala de lutte 2018 avec JCW**

**Résolution 2018-03-151**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à la diffusion d'un programme de lutte à l'aréna Marcel-Claveau le samedi 28 avril 2018, et ce, selon les conditions suivantes :

- ◇ La JCW (Jonquière Wrestling Championship) s'engage à procéder à un programme de lutte le samedi 28 avril 2018 à l'aréna Marcel-Claveau et plus précisément à l'engagement de personnel (lutteurs, arbitres, bénévoles, etc.), au déplacement et à la fourniture des équipements (arène de lutte, tables, etc.) et ce, nécessaire au bon déroulement de l'événement (spectacle).

- ◇ La JCW s'engage à dispenser la Municipalité de Saint-Ambroise de toutes responsabilités envers les lutteurs, de fournir à la municipalité tous les documents à l'effet que les lutteurs signent une décharge de responsabilités envers la JCW et auprès de la municipalité. Dans le cas de personnes mineures, les parents doivent signer ladite décharge. Dans le cas contraire, aucun mineur ne sera autorisé à lutter pour la JCW, à fournir une copie conforme de toutes les décharges faites auprès de la JCW incluant les décharges faites auprès de la JCW incluant les décharges et responsabilités auprès de la Municipalité de Saint-Ambroise.
- ◇ La fourniture des billets de pré-vente ainsi que les affiches nécessaires afin de promouvoir le spectacle du 28 avril 2018 à l'aréna Marcel-Claveau sont de la responsabilité de la JCW.
- ◇ La JCW s'engage à transmettre à la Municipalité trois (3) semaines avant l'activité la liste des commanditaires et équipements qui seront présents sur les lieux de l'événement.
- ◇ La JCW s'engage à transmettre à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité civile pour la tenue de l'événement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à fournir les équipements secondaires essentiels à la diffusion du spectacle comme les chaises et le vestiaire.

Que le solde à payer au montant de 6 700 \$ taxes incluses sera versé à la première assemblée du conseil du mois de mai 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise Mme Monique Gagnon, mairesse et le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif au protocole d'entente avec la JCW.

### **Acceptation de la proposition de GTM sonorisation – éclairage Gala de lutte 2018**

#### **Résolution 2018-03-152**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de GTM Sonorisation Éclairage, pour les services de location d'équipements techniques de son et éclairage lors du gala de lutte qui aura lieu à l'aréna Marcel-Claveau, le 28 avril 2018.

Que la Municipalité accepte la proposition au montant de 2 750 \$ plus taxes applicables telle que présentée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer la proposition de service.

### **Mandat à M. Jérôme Lavoie pour l'analyse du projet de Premiers répondants**

#### **Résolution 2018-03-153**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate M. Jérôme Lavoie, conseiller district #1, à procéder à l'analyse de projet de Premiers répondants afin d'offrir ce service auprès de la population de Saint-Ambroise.

**Acceptation du rapport « Impositions de droits et déclaration d'exploitants carrières et sablières 2017 » et autorisation de transfert au compte perçus d'avances – Carrières/sablières**

**Résolution 2018-03-154**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport sur « l'imposition de droits et déclaration d'exploitant carrières et sablières 2017 » tel que présenté par le directeur général et démontrant la somme perçue en 2017 de 4 141.63 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise prend acte du montant cumulé de 56 794.97 \$ à titre de perçus d'avances – carrières/sablières.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à procéder au transfert de la somme de 4 141.63 \$ au bénéfice du compte perçus d'avances – carrières/sablières.

**Modification à apporter aux règlements municipaux d'urbanisme**

**Résolution 2018-03-155**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le service d'urbanisme à procéder aux modifications réglementaires nécessaires afin de faire droits aux recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme, lors de la rencontre du 6 mars 2018.

**Demande de dérogation mineure de Mme Michaëlle Roy – 506, 6<sup>e</sup> Rang**

**Résolution 2018-03-156**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-021, autorise et accepte la demande de Mme Michaëlle Roy afin qu'elle procède à l'érection d'une aire d'exercice pour chien sur la propriété localisée au 506, 6<sup>e</sup> Rang, comme demandé lors de sa rencontre avec l'inspecteur municipal.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise confirme donc que la procédure de dérogation mineure n'est pas nécessaire dans ce dossier.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande.

**Demande d'appui CPTAQ de Mme Lisa-Ann Boucher – rang Est**

**Résolution 2018-03-157**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay

Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité de consultatif d'Urbanisme, accepte d'appuyer la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Mme Lisa-Ann Boucher, à des fins autres que l'agriculture pour ériger une résidence unifamiliale isolée sur une partie du lot 4, rang Est au cadastre officiel du canton de Bourget.

Que la Municipalité autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de l'appui accordé au projet de Mme Lisa-Ann Boucher.

### **Autorisation de versement de la contribution annuelle 2018/2019 – Société canadienne de la Croix-Rouge**

#### **Résolution 2018-03-158**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au versement 2018/2019 à la Croix-Rouge canadienne, le tout selon les termes et conditions du protocole d'entente de services aux sinistrés.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise confirme la contribution pour la période d'un (1) an fixé au montant de 0.16 \$ par personne pour un montant total de 598.72 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de la contribution.

### **Demande du Club Optimiste de Saint-Ambroise – souper spectacle 21 avril 2018 (financement, retrait de baies vitrées et emprunt chaises)**

#### **Résolution 2018-03-159**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'installation d'une deuxième scène du côté gradin et de retirer les baies vitrées à ce même endroit selon les besoins.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise également le prêt des équipements de l'aréna nécessaires à la tenue de l'événement.

Que le Conseil confirme que la location demandée soit à titre gratuit.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires afin de faire droit à ladite demande.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'événement.

### **Demande des Chevaliers de Colomb – gratuité de l'Aréna Marcel-Claveau – 16 juin 2018**

#### **Résolution 2018-03-160**



Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de location de l'aréna Marcel-Claveau pour la tenue de leur activité du bœuf braisé qui aura lieu le 16 juin 2018.

Que le Conseil confirme que la location demandée soit à titre gratuit.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires pour la tenue de l'événement.

Que la Municipalité souhaite un franc succès aux organisateurs.

### **Demande de prêt d'équipement – Fête des récoltes – Fabrique Saint-Charles-Borromée**

#### **Résolution 2018-03-161**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de prêt d'équipement tel que mentionné dans la lettre du 9 mars 2018, à l'exception des réfrigérateurs (2) à l'aréna Marcel-Claveau.

Que le Conseil confirme que le prêt d'équipement demandé soit à titre gratuit.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires pour la tenue de l'événement.

Que la Municipalité souhaite un franc succès aux organisateurs.

### **Demande d'autorisation – permis de réunion – Fête des récoltes – 9 septembre 2018 – Fabrique Saint-Charles-Borromée**

#### **Résolution 2018-03-162**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte et autorise l'activité de la Fête des récoltes qui aura lieu le 9 septembre 2018, le tout organisé par la Fabrique Saint-Charles-Borromée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'émission du permis de réunion qui sera délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Que la Municipalité souhaite un franc succès aux organisateurs.

### **Appui à TrioLait concernant l'allaitement maternel**

#### **Résolution 2018-03-163**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise s’engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels de la santé, à l’instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l’allaitement, recommandent l’allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu’à deux ans ou plus, accompagné d’aliments complémentaires appropriés;

**CONSIDÉRANT QU’**offrir des milieux de vie favorables à l’allaitement contribue au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

**CONSIDÉRANT QU’**allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

**CONSIDÉRANT QU’**il arrive encore trop souvent que l’on demande aux mères d’allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉ PAR** M. Richard Labbé

**ACCEPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise s’engage à :

1. Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d’allaiter dans ses lieux municipaux.
2. Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir.
3. Aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille.
4. Mettre en place une politique favorable à l’allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cette politique tant aux gestionnaires et au personnel qu’à la population (ou ajouter des mesures à une politique existante).
5. Adopter une politique pour soutenir ses employées qui allaitent et la faire connaître à tous les gestionnaires et employés.

## **DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES**

### **Demande de subvention du Corps de Cadets 2572 de Saint-Ambroise**

#### **Résolution 2018-03-164**

Il est proposé Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au versement de la contribution financière 2018 auprès du Corps de Cadets 2572 de Saint-Ambroise.

Que la somme de 2 000. \$ soit autorisée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement dudit montant.

## **DIVERS**

### **Demande de commandite de l'UPA – Brunch annuel**

#### **Résolution 2018-03-165**

Il est proposé M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au versement de la contribution financière 2018 auprès de l'UPA.

Que la somme de 100. \$ soit autorisée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement dudit montant.

### **Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 2018-03-166**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 12 minutes.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général

La séance est levée.

Monique Gagnon  
Mairesse

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général

## **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général